



## PRÉAMBULE

L'évolution durable est la boussole de notre politique. Cette notion donne sens aux décisions communales pour l'avenir de Vaugneray et de l'ensemble de ses citoyens.

Pour nous, élus de la commune nouvelle de Vaugneray, évoluer durablement, c'est :

Adopter un mode de vie qui intègre la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Garantir à chaque citoyen un accès équitable aux droits et une réponse à ses besoins.

Mener une politique économique responsable qui préserve les ressources en repensant nos modes de fonctionnement ; notamment en réduisant les prélèvements, en limitant les déperditions et en favorisant l'emploi local.

Faire ensemble pour mieux vivre ensemble, c'est-à-dire informer et former tous les citoyens ; Co-construire les décisions ; Soutenir les initiatives associatives et citoyennes et inclure l'ensemble des citoyens dans l'espace, les projets, et les services de notre commune.

Pour que l'évolution durable prenne son sens au sein de notre commune, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures développées dans cette Charte.

Nous nous engageons également à nous former, afin de répondre de la manière la plus juste aux enjeux de préservation d'un monde viable, économe, durable et partagé.

## NOUS NOUS ENGAGEONS :

### Art 1 : Énergie renouvelable et Sobriété

A favoriser le recours à une énergie renouvelable et locale ; à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à réduire les consommations d'énergie et d'eau.

D'envisager des solutions de rénovation isolation, et/ou d'achat pour l'ensemble des biens immobiliers, équipements et véhicules communaux,

Optimiser la maîtrise des usages

A privilégier les technologies permettant de produire ou utilisant des énergies renouvelables lors des rénovations, constructions et achats pour limiter l'empreinte environnementale de notre commune.

### Art 2 : Biodiversité

A laisser sa place au vivant sur le territoire et à intégrer dans l'aménagement de notre commune la préservation de la biodiversité tout en respectant l'activité agricole

A maintenir et développer la végétalisation, notamment dans le centre bourg, à considérer les circulations naturelles de l'eau, à restreindre l'artificialisation des sols et à maintenir des zones non éclairées.

### Art 3 : Alimentation durable

A proposer une alimentation diversifiée, biologique ou raisonnée, locale et équitable en promouvant le lien entre les agriculteurs et les opérateurs de restauration collective.

A sensibiliser les citoyens et citoyennes sur l'importance de l'alimentation pour leur santé et son impact sur l'environnement.

A promouvoir des démarches permettant l'accès à une alimentation choisie pour tous.

### Art 4 : Espace public et mobilités

A évaluer les aménagements existants et penser les nouveaux projets impactant l'espace public pour qu'ils soient accessibles à tous.

A concevoir des espaces de convivialité pour composer un espace public fédérateur et promoteur de liens.



A favoriser les mobilités douces et actives notamment pour les piétons, vélos et trottinettes ; dans un objectif d'encourager leur usage afin de réduire l'impact environnemental des déplacements.

A encourager l'usage des transports en commun et/ou partagés, limitant de fait l'impact carbone.

## Art 5 : Déchets

A sensibiliser l'ensemble des citoyens à un mode de vie moins générateur de déchet, en favorisant la réduction des déchets, la réparation, le réemploi, le tri et le compostage.

A pérenniser et développer les actions existantes en matière de gestion des déchets, car elles constituent un levier de notre politique d'inclusion à travers l'emploi.

## Art 6 : Emploi

A soutenir une politique locale de l'emploi s'appuyant sur les filières en lien avec la transition écologique du territoire et à dimension sociale.

A soutenir des initiatives permettant l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et favorisant leur insertion professionnelle et sociale.

## Art 7 : Services

A garantir à l'ensemble des citoyens un accompagnement pour l'exercice de leurs droits.

A proposer un lieu d'accompagnement aux démarches administratives numériques avec une assistance humaine, afin d'assurer l'accès aux services publics et réduire la fracture numérique.

A soutenir la vie économique locale pour qu'elle se développe et amène des services de proximité ; à favoriser des lieux de partage et de liens comme l'espace de co-working.

## Art 8 : Culture

A faciliter l'accès de tous à la culture et à l'information, car nous sommes convaincus que cela constitue un levier d'insertion socio-professionnel et de cohésion.

A promouvoir la découverte et l'ouverture à toute forme d'Art, comme le spectacle vivant, la lecture, les débats...

A poursuivre notre soutien aux associations participants au développement de la culture.

## Art 9 : Pratiques économiques et financières

A étudier le recours à des prêts issus de sources de financements éthiques.

A ce que les achats effectués par la commune s'inscrivent dans une démarche locale et durable dans le respect des règles de la commande publique.

A privilégier les structures d'Insertion par l'Activité Économique et les établissements pour travailleurs en situation de handicap.

A veiller au maintien d'une diversité d'offre et de services, en accompagnant l'implantation d'entreprises artisanales et commerciales.

## Art 10 : Démocratie locale

A inciter et renforcer la participation citoyenne, afin de dynamiser la démocratie locale.

A susciter l'engagement des citoyens en renforçant l'information des citoyens car nous sommes convaincus que l'engagement fera progresser notre commune.

## Art 11 : Initiatives citoyennes et associations

A soutenir les initiatives, à favoriser le développement des associations, par la mise à disposition de ressources par exemple dans le respect des valeurs de la République.

A favoriser des lieux permettant la rencontre, l'échange informel et l'appropriation des savoirs et compétences, car ces éléments sont pour nous le garant du bien vivre à Vaugneray.

A encourager les Comités de Vie Locale en s'assurant que ceux-ci s'intègrent dans la dynamique globale de la commune.



## Art 12 : Solidarité

A faciliter l'accueil de tous.

A poursuivre les actions du centre communal d'action sociale.

A favoriser la mixité sociale sur l'ensemble des projets du territoire afin de concrétiser notre vision de la solidarité et du vivre ensemble.

## Art 13 : Santé

A maintenir des services de santé de proximité

A soutenir toute action permettant une promotion de l'information sanitaire.

## Art 14 : Education

A mettre en œuvre des actions de partage des savoirs, de sensibilisation, d'échanges et d'éducation afin de développer la conscience des enjeux climatiques et les responsabilités de chacun de nous.

A porter auprès des enfants et de la jeunesse une ouverture culturelle et sportive pour favoriser les prises d'initiative.

A communiquer sur nos actions pour que l'évolution durable soit l'affaire de tous.

## SUIVI DE L'ENGAGEMENT

Afin de s'assurer de la sincérité et du suivi de nos engagements, nous actons la création d'un comité de suivi composé d'élus, d'acteurs associatifs et de citoyens (idéalement 4 à 6 personnes dont 2 élus). Il aura la charge de s'assurer que les projets municipaux respectent les principes de la Charte Évolution Durable.

Le projet est présenté au comité de suivi. Le comité s'assure que le projet est élaboré dans l'esprit de chacun des 14 articles concernés par le projet. Une synthèse des discussions et des propositions d'amélioration est rédigée. Le comité de suivi se réunira à fréquence définie pour en suivre l'exécution. Le comité rendra un avis consultatif qui sera partagé à tous avant la décision du conseil municipal.

Cette Charte et le fonctionnement du Comité de suivi pourront être revus au moins une fois tous les deux ans.